



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Direction de la coordination
des politiques publiques
et de l'appui territorial**

Affaire suivie par : Claudia Branjauneau
Bureau des procédures environnementales
et foncières
Tél : 02 40 41 21 60
Mél : claudia.branjauneau@loire-atlantique.gouv.fr

Nantes, le 7 août 2020

LRAR

Monsieur le directeur,

Par courrier du 20 mai 2020, accompagné d'un dossier de porter à connaissance, vous avez demandé la modification de votre projet de parc éolien, constitué de cinq aérogénérateurs sur la commune de Campbon (44).

Vous demandez la modification des dimensions du poste de livraison devant être implanté sur le projet de parc éolien Lande du Moulin pour permettre le raccordement du parc au réseau d'ENEDIS.

Après examen, la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire considère que cette **modification n'est pas substantielle** au titre des ICPE.

Dans ces conditions, je prends acte de votre projet de modification, qui ne nécessite ni dépôt d'une demande d'autorisation, ni d'être encadré par un arrêté complémentaire.

Je vous invite à conserver le présent courrier dans votre dossier d'installation classée aux fins de contrôle de l'inspection des installations classées ou des organismes de contrôle agréés.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

**LE PRÉFET,
Pour le préfet et par délégation,
L'adjointe au chef du bureau des procédures
environnementales et foncières**

Irène FROUIN

SEPE PARC ÉOLIEN LANDE DU MOULIN
ENERCON IPP FRANCE
330 rue du Port Salut
60126 LONGUEIL SAINTE-MARIE

Préfecture de Loire-Atlantique
Tél : 02 40 41 20 20
prefecture@loire-atlantique.gouv.fr
6, Quai Ceineray – BP 33515 – 44035 NANTES cedex 1